



HAL
open science

Soutien technique à l'agriculture en Rhône-Alpes. Disparités d'accès au conseil.

Catherine E. Laurent, Patrick Mundler

► To cite this version:

Catherine E. Laurent, Patrick Mundler. Soutien technique à l'agriculture en Rhône-Alpes. Disparités d'accès au conseil.. Agreste Rhône-Alpes - Coup d'oeil, 2005, 81, pp.1- 6. hal-02672898

HAL Id: hal-02672898

<https://hal.inrae.fr/hal-02672898v1>

Submitted on 31 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Soutien technique à l'agriculture en Rhône-Alpes

Disparités d'accès au conseil

Le conseil est une ressource importante pour les agriculteurs. Il leur permet, dans un contexte économique et réglementaire en forte évolution, d'avoir accès aux connaissances qui leur sont nécessaires pour adapter leurs systèmes de production. Il est par conséquent utile de savoir comment les agriculteurs mobilisent les organismes de conseil qui les entourent. Certaines rubriques régionales du recensement agricole 2000 permettent d'appréhender le niveau d'insertion des agriculteurs dans les principaux réseaux de soutien technique.

**Catherine Laurent,
Patrick Mundler.**

En 1993, l'INRA décide de lancer, sous l'égide de la Délégation à l'Agriculture, au Développement et à la Prospective (DADP) un programme de recherche en partenariat pour et sur le développement régional dans le cadre d'un dispositif national.

Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire et Rhône-Alpes ont été les trois premières régions à se lancer dans l'expérience.

En Rhône-Alpes, une première convention entre l'INRA, la Région, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, la Chambre Régionale d'Agriculture a été signée en 1996. Une deuxième convention s'achève. C'est dans ce contexte qu'une étude sur la "combinaison d'activités professionnelles et la multifonctionnalité de l'agriculture" a été lancée, étude menée par Catherine Laurent (INRA SAD Paris), Marie-Françoise Mouriaux (Centre d'Etudes de l'emploi-Noisy le Grand) et Patrick Mundler (ISARA Lyon).

L'article, objet de ce numéro présente une partie des résultats d'un volet portant sur les bénéficiaires du conseil en agriculture.

Alain Bonnaud

Il y a en France un système dense et varié de soutien technique à destination des agriculteurs : groupements de développement, centres de gestion, organisations économiques, conseil privé... La réglementation européenne rappelle d'ailleurs la nécessité de ce type de soutien "afin d'aider les agriculteurs à se conformer aux normes d'une agriculture moderne et de qualité"¹. Pourtant, rares sont les informations qui permettent de savoir quels sont les agriculteurs qui bénéficient de ce système. Les agriculteurs peuvent en effet être en contact avec de nombreux conseillers ou, à l'inverse, être à l'écart des principaux réseaux de soutien technique.

L'analyse des réponses à deux séries de questions traitant de ce thème, dans la partie régionale du questionnaire du Recensement agricole de 2000, permet de décrire la situation en Rhône-Alpes. La

première série portait sur l'adhésion des agriculteurs à trois types d'organisations : les centres de gestion, le contrôle laitier et les groupements de développement à vocation générale ou technique. La seconde visait à savoir si l'exploitation bénéficiait de suivi "régulier" par un technicien, c'est à dire si l'agriculteur avait eu, en dehors de toute adhésion à un groupement, des contacts avec un technicien au moins trois fois dans l'année précédant le recensement, que ces contacts aient été des rencontres physiques ou des échanges téléphoniques. Les personnes recensées devaient préciser s'il s'agissait de techniciens venant d'organismes de développement (chambres d'agriculture, EDE, groupements...), d'organismes économiques (Coopérative, SICA, groupement de producteurs...) ou d'ailleurs (voisinage, compétences locales ...).

¹ Article 8 du règlement n° 1782/2003 du Conseil Européen.

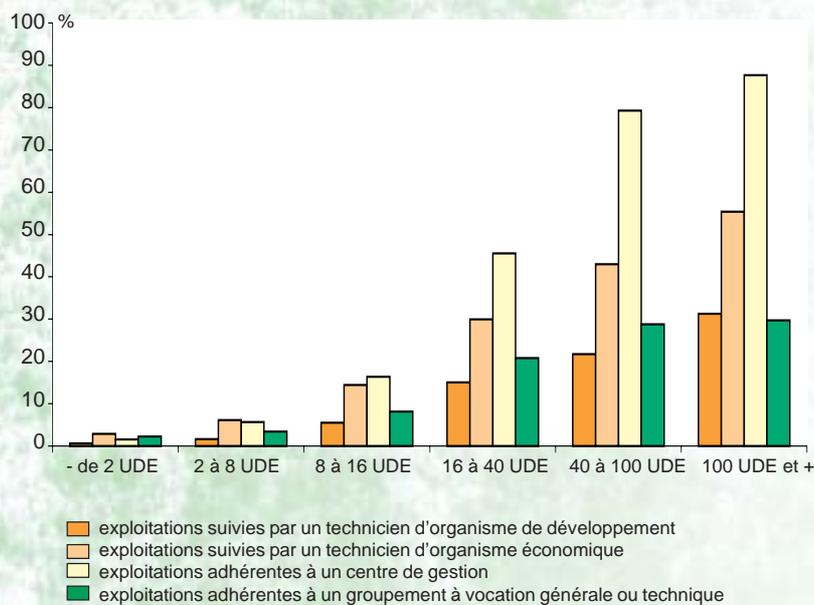
La participation aux réseaux de développement et de conseil : une affaire de taille

Quelle que soit la variable retenue (adhésion à un organisme, suivi par un technicien, ...) l'intensité du niveau d'insertion des exploitations dans les dispositifs de conseil est très fortement corrélée à leur dimension économique. En 2000, dans la région Rhône-Alpes, 26,9% des exploitants déclarent bénéficier de contacts réguliers avec un technicien. Cette proportion est de 42,8% pour les exploitations supérieures à 8 UDE¹. On observe cependant que les contacts sont beaucoup plus fréquents avec les organismes économiques qu'avec les organismes de développement. Ainsi, au total 20,6% des agriculteurs déclarent bénéficier de contacts réguliers avec un technicien issu des organismes économiques et 9,8% avec un technicien issu des organismes de développement, certains pouvant bénéficier de plusieurs sources de suivi technique.

La relation entre intensité de l'insertion des exploitations dans les réseaux d'appui technique et dimension économique est vérifiée dans tous les départements et pour toutes les orientations productives. Il y a cependant des différences, selon les départements, en fonction d'une répartition des compétences qui a pu être négociée localement entre organismes (par exemple abandon plus ou moins important du conseil de production par les chambres d'agriculture au profit des organismes économiques) et selon les orientations des exploitations (OTEX). Ainsi, le taux moyen de suivi par des techniciens d'organismes de développement varie de 5,7% à 12,9% selon les départements, et le taux moyen de suivi par des techniciens d'organismes économiques de 8,3% à 29,9%. A dimension économique équivalente,

Le suivi par un technicien lié à la taille de l'exploitation

part des exploitations déclarant bénéficier de contacts techniques réguliers en 2000



source : Agreste - Recensement agricole 2000

les agriculteurs de certaines OTEX déclarent bénéficier d'un plus fort soutien technique que d'autres. C'est le cas tout particulièrement des orientations "granivores". A l'inverse, les orientations «maraîchage» et «horticulture» apparaissent composées d'exploitations peu suivies par des techniciens.

L'adhésion aux centres de gestion est elle aussi d'autant plus fréquente que la dimension de l'exploitation est grande : 31,9% du total des exploitations de Rhône-Alpes y sont adhérentes mais cette proportion atteint 53,8% pour les exploitations supérieures à 8 UDE.

Il en est de même pour l'adhésion au

contrôle laitier qui concerne 5 865 exploitations en Rhône-Alpes dont les trois quarts sont spécialisées en bovins lait. Au total, 50,2% des exploitations situées dans cette orientation sont adhérentes au contrôle laitier. Là encore, la proportion d'exploitations adhérentes augmente avec la taille des exploitations.

La situation apparaît plus complexe pour l'adhésion à des groupements de développement à vocation générale ou technique. D'une part la proportion d'exploitations concernées au delà de 8 UDE augmente moins fortement. Il y a d'autre part une forte variabilité inter départementale qui s'explique pour l'essentiel par les choix effectués ►►

¹ UDE : une unité de dimension européenne correspond à une valeur ajoutée potentielle (marge brute standard) équivalente à 1 200 euros.

Trois départements concentrent les deux tiers des adhérents à un groupement

part des exploitations de chaque classe de dimension économique adhérentes à un groupement à vocation générale ou technique

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie
- de 2 UDE	1,96	0,81	1,22	2,16	0,81	3,68	7,00	2,23
De 2 à 8 UDE	3,59	1,95	1,96	2,22	2,16	5,94	8,79	4,04
De 8 à 16 UDE	5,62	6,96	3,99	6,81	7,76	10,63	20,80	7,17
De 16 à 40 UDE	9,12	12,44	8,59	11,81	39,18	23,36	37,78	20,46
De 40 à 100 UDE	12,67	19,87	14,38	16,49	60,08	36,25	43,09	36,63
100 UDE et +	22,95	23,15	23,78	27,08	60,00	49,70	37,75	42,17
Moyenne	7,85	7,11	8,28	7,81	23,56	22,11	19,23	12,22

Tableau 1

source : Agreste - Recensement agricole 2000

en matière d'organisation interne (tableau 1). En effet, plusieurs chambres d'agriculture départementales ont peu à peu abandonné la structuration décentralisée en groupements de développement localisés. Ainsi, 60% des 7 631 agriculteurs déclarant être adhérents à un groupement, viennent de trois départements : la Loire, le Rhône et la Savoie.

Des organismes de développement davantage présents auprès des exploitations pratiquant une activité de diversification

Les exploitations pratiquant ce qu'il est convenu d'appeler dans le RA 2000 «les activités diverses liées à l'exploitation» (transformation et vente de produits de l'exploitation, activités réalisées sur l'exploitation et/ou avec le matériel de l'exploitation) sont globalement davantage insérées dans les dispositifs de conseil que les autres. Si on met de côté la vente directe (cette activité plus ancienne, plus ancrée dans les pratiques des agriculteurs que les nouvelles activités, nécessite généralement peu d'investissements), on observe qu'en Rhône-Alpes 10 944 exploitations, soit 19,2% du total des exploitations de la région, pratiquent une ou plusieurs activités diverses (transformation, travail à façon, héber-

gement ou restauration). Elles sont deux fois plus nombreuses que les autres à déclarer avoir des contacts réguliers avec des techniciens d'organismes de développement. Le suivi par les organismes économiques apparaît également plus élevé.

Ces exploitations « diversifiées » sont également plus nombreuses à appartenir à un groupement technique ou de développement (23% contre 11,1% pour celles n'ayant pas d'activité de diversification) et plus nombreuses à être adhérentes d'un centre de gestion (49,3% contre 27,8%).

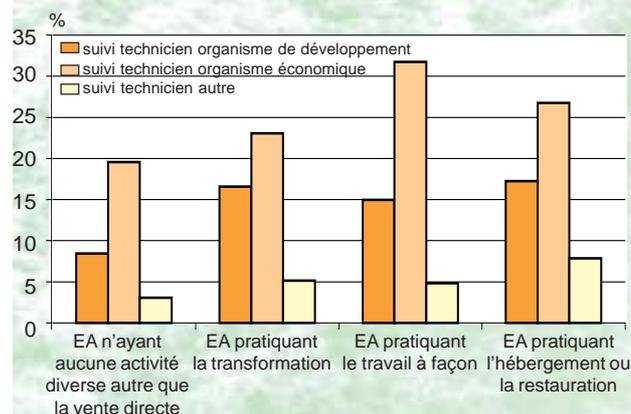
Pour partie, ces différences sont corrélées à la dimension économique des exploitations, puisque 60,6% des

exploitations pratiquant une activité de diversification ont une dimension égale ou supérieure à 16 UDE (36,9 % pour l'ensemble de Rhône-Alpes). Toutefois, on constate qu'à l'intérieur de chaque classe de dimension économique¹, le pourcentage d'exploitations bénéficiant d'un suivi régulier par un technicien est plus élevé pour les exploitations diversifiées que pour les autres dans les classes de moins de 40 UDE. Il s'inverse par la suite.

¹ Il faut rappeler que le calcul de la Marge Brute Standard ne tient pas compte des activités de diversification. Ceci accroît l'écart entre le calcul de la MBS et la valeur ajoutée réellement dégagée par ces exploitations.

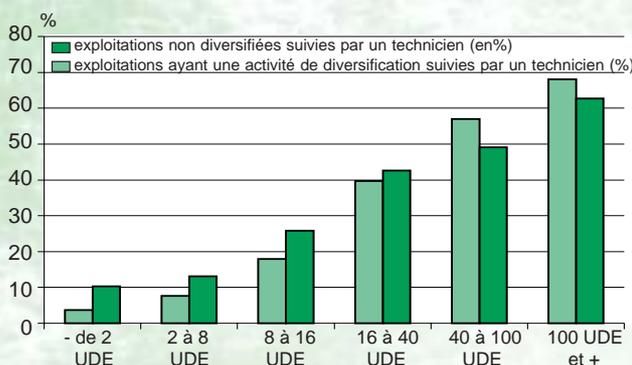
Les exploitations diversifiées plus suivies que les autres ...

part des exploitations suivies par un technicien selon que l'exploitation pratique ou non des activités de diversification autres que la vente directe



... surtout dans les petites dimensions économiques

part des exploitations suivies par un technicien selon qu'elles conduisent ou non des activités de diversification



source : Agreste - Recensement agricole 2000

Les agriculteurs pluriactifs présents dans les réseaux de conseil

A dimension économique équivalente, les exploitations dont le chef est pluriactif, c'est à dire les chefs d'exploitation cumulant une activité agricole et une autre activité professionnelle, déclarent bénéficier de contacts réguliers avec des techniciens presque autant que celles dont le chef est monoactif (tableau 2). Dans les classes de petite dimension économique, le niveau de suivi est même légèrement supérieur, notamment pour les organismes économiques. Pour le reste de la population, la situation s'inverse, principalement pour les exploitations de plus de 100 UDE qui sont peu nombreuses.

En comparant les chiffres relatifs aux organismes économiques et aux organismes de développement l'écart entre suivi des chefs monoactifs et pluriactifs y est inégalement important. A dimension économique équivalente, cette variable est plus discriminante pour l'appui fourni par les organismes de développement que pour celui délivré par les organismes économiques. Cela tient en partie à ce qu'une fraction du public des chambres d'agriculture est celui des bénéficiaires d'aides pour lesquelles les pluriactifs ne sont pas éligibles ou sont soumis à des contraintes plus grandes. Cela tient

également au rôle que continue de jouer la référence au statut professionnel dans la construction des relations entre les organismes de développement et les personnes qui ont une activité agricole. En effet, les chefs d'exploitation pluriactifs ne sont généralement pas pleinement insérés dans la profession organisée dès lors que l'activité agricole est celle qui est exercée à titre secondaire (par exemple ouvriers-paysans).

Une présence dans les réseaux de conseil peu différente entre les monoactifs et les pluriactifs

part des exploitations, par classe de dimension économique, suivies par un technicien selon que le chef est monoactif ou pluriactif.

		%						
Statut du chef		[0 -2[UDE	[2 à 8[UDE	[8 à 16[UDE	[16 à 40[UDE	[40 à 100[UDE	> ou = 100 UDE	Moyenne Rhône-Alpes
exploitations agricoles suivies par technicien organisme de développement	Monoactif	0,64	1,64	5,95	15,88	22,10	32,00	11,97
	Pluriactif	0,53	1,66	4,53	10,60	17,70	25,57	4,13
exploitations agricoles suivies par technicien organisme économique	Monoactif	3,27	5,41	14,16	30,03	43,18	55,71	23,77
	Pluriactif	2,34	7,10	14,95	29,95	40,54	52,79	12,12
exploitations agricoles adhérentes groupe technique ou de développement	Monoactif	1,93	3,32	8,60	21,90	29,40	30,23	15,92
	Pluriactif	2,73	3,63	7,33	14,76	22,10	25,90	6,67

- la proportion de chefs pluriactifs bénéficiant de suivi est supérieure à celle des chefs monoactifs
- la proportion de chefs pluriactifs bénéficiant de suivi est inférieure à celle des chefs monoactifs (écart < 3%)
- la proportion de chefs pluriactifs bénéficiant de suivi est inférieure à celle des chefs monoactifs (écart > 3%)

Tableau 2

source : Agreste - Recensement agricole 2000

De nombreuses exploitations de moyenne dimension à l'écart des principaux réseaux de soutien technique

Plus de la moitié des exploitations à l'écart des principaux réseaux de soutien technique							
	[0-2[UDE	[2 à 8[UDE	[8 à 16[UDE	[16 à 40[UDE	[40 à 100[UDE	> ou = 100 UDE	Total
a Total exploitations	12 028	12 808	6 526	12 728	10 298	2 574	56 962
b Exploitations non suivies par technicien (s)	11 527	11 723	5 242	7 603	4 679	860	41 634
c % <i>exploitations non suivies par technicien (s)</i>	95,83	91,53	80,32	59,73	45,44	33,41	73,09
d Total des exploitations à l'écart des principaux réseaux de soutien technique	11 334	11 468	5 001	6 478	3 561	746	38 588
e % <i>des exploitations à l'écart des principaux réseaux de soutien techniques / effectif total</i>	94,23	89,54	76,63	50,90	34,58	28,98	67,74
f exploitations ne bénéficiant pas d'une franchise de TVA (CA supérieur à 35 000 francs) ayant vocation à fournir un revenu	3 252	7 932	5 789	12 385	10 235	2 571	42 164
g Exploitations à l'écart des principaux réseaux de soutien techniques ET ne bénéficiant pas d'une franchise de TVA	2 558	6 592	4 264	6 135	3 498	743	23 790
h % <i>des exploitations ne bénéficiant pas d'une franchise de TVA en dehors des réseaux / effectif total des exploitations ne bénéficiant pas d'une franchise de TVA = ligne g*100 / ligne f</i>	78,66	83,1	73,66	49,54	34,18	28,89	56,42

Tableau 3

source : Agreste - Recensement agricole 2000

Note méthodologique : les exploitations « à l'écart des principaux réseaux de soutien technique » (ligne d) correspondent aux exploitations qui déclarent ne pas bénéficier du suivi régulier d'un technicien, ET qui ne sont pas adhérentes à un groupement de développement (à vocation général ou technique) ET qui ne sont pas adhérentes au contrôle laitier.

►► La période actuelle se caractérise par la nécessité pour les agriculteurs de maîtriser un environnement réglementaire complexe (notamment règles de conditionnalité) et d'améliorer la traçabilité de leurs pratiques. De ce point de vue, le conseil est une ressource importante pour les agriculteurs. Il leur permet d'avoir accès aux connaissances nécessaires à l'adaptation de leurs systèmes de production, il leur est également utile pour s'approprier les nouvelles règles et comprendre leur logique.

Pourtant de nombreuses exploitations restent à l'écart des principaux réseaux de soutien technique.

Comme le montre le tableau 3, en Rhône-Alpes, 73 % des exploitations déclarent ne pas bénéficier de contacts réguliers avec un technicien (ligne c). Mais certaines de ces exploitations sont adhérentes à un groupement de développement, ou au contrôle laitier et ne sont donc pas à l'écart de tout réseau. Si l'on tient compte de ce phénomène, la proportion d'exploitations dont on peut considérer qu'elles sont à l'écart des principaux réseaux

de soutien technique est de 67,7% (ligne e).

Cependant un grand nombre de ces exploitations qui n'ont pas de contacts réguliers avec des techniciens, sont de très petite taille. Il y a parmi elles des micro-exploitations de "loisir" ou de retraite pour lesquelles l'enjeu de l'accès au conseil n'est sans doute pas de même nature que pour les agriculteurs tirant un revenu principal ou complémentaire de leur exploitation. On peut considérer que toutes les exploitations bénéficiant d'une franchise totale de TVA (soit celles qui ont déclaré un chiffre d'affaire inférieur à 35 000 francs l'année du recensement) sont de telles exploitations n'ayant pas vocation principale à fournir un revenu. Si on décide de les écarter du champ de l'analyse, il reste néanmoins 42 164 exploitations (ligne f). Parmi ces dernières, 23 790 exploitations sont à l'écart des principaux réseaux de soutien technique (ligne g) soit 56,42% des exploitations de Rhône-Alpes qui ont pour vocation de fournir un revenu à partir de l'activité agricole (ligne h).

Une observation plus attentive de la population de ces exploitations (ligne h) montre un taux important d'exploitations à l'écart de tout suivi dans les classes de moins de 16 UDE (plus de 70%) ; ainsi que dans la classe des 16 – 40 UDE où près de la moitié des exploitations restent à l'écart des principaux réseaux de conseil. Au total, 57,2% des exploitations de 8 à 40 UDE ne bénéficiant pas d'une franchise de TVA, et traditionnellement considérées comme faisant pleinement partie du champ de l'agriculture «professionnelle», restent en dehors de ces réseaux. Ce sont donc les exploitations petites et moyennes qui, à court terme, risquent d'avoir le plus de mal à bénéficier de connaissances adéquates pour ajuster leurs systèmes de productions aux nouvelles exigences marchandes et réglementaires auxquelles elles doivent faire face. ■

Pour en savoir plus ...



Le conseil en agriculture - SCEES - Série S n°128 - janvier 1983.



Le conseil en agriculture : un investissement immatériel entre développement sectoriel et développement territorial - Géographie, Economie, Société 4 - 2002 - Laurent C. , Cerf M., Pasquier C.



Actes du colloque SFER 18 et 19 novembre 2004 - Les systèmes de production agricole : performances, perspectives. Les disparités d'accès au conseil. Le cas de la région Rhône-Alpes. Patrick Mundler, Pierre Labarthe, Catherine Laurent.

Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr